



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-085

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 12
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme SERVILLE Elfrida – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme CANTIER Nadège à M. CHEVALIER Mickaël – Mme Marie-Thérèse MUNOZ à Monsieur PIGEAU Philippe – Mme ROMERO Manuela à Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. DJEDDOU Rabah – Mme Maria MONTEIRO.

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LATTARD Monique.

BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi N° 95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public (Article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) oblige les collectivités territoriales de plus de 2.000 habitants à délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Pour l'année 2024, il n'y a pas eu d'opérations de vente ou d'acquisition à la date du présent conseil donc l'état joint au compte administratif 2024 indiquera « **NÉANT** ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L 2241-1 ;

Vu l'état récapitulatif des mutations immobilières au cours de l'exercice 2024 indiquant « **NÉANT** », présenté ci-dessus ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur son invitation ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la ville de Torcy pour l'exercice 2024 indiquant « **NEANT** ».

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le2.0.DEC.2024.....
et publié, affiché ou
notifié le ...2.0.DEC.2024.....
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU